

**OBJET**        **Demande de subvention au titre du Centre national pour le Développement du Sport (CNDS) de la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS)**

---

Le programme « Citoyens du Sport », mis en place par le Comité interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté (CIEC) le 6 mars 2015, vise à renforcer l'accès des jeunes à la pratique sportive en leur permettant une pratique éducative, régulière et encadrée.

Dans ce programme, le dispositif « J'apprends à nager » est proposé aux enfants âgés de 6 à 12 ans, ne sachant pas nager, résidant prioritairement au sein des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et/ ou en Zones de Revitalisation rurale. Des subventions peuvent être versées à ce titre par le Centre national pour le Développement du Sport (CNDS)

La Ville de Saint-Denis est éligible à cette dotation au titre du dispositif, mis en place depuis 2010 dans le cadre de sa politique sportive, permettant l'accès à l'apprentissage de la natation à tous les élèves des classes de CM2 de la Commune. Il consiste à proposer à tous les enfants des classes de CM2 de la Ville une séance hebdomadaire de natation de 45 min, sur 20 semaines pendant le temps scolaire en collaboration avec l'Éducation nationale.

Pour permettre cet apprentissage de la natation dans les meilleures conditions, la Ville de Saint-Denis met des moyens humains et logistiques conséquents sur l'ensemble de ses 6 piscines. Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits chaque année au budget de la collectivité.

Pour 2017, l'opération, qui a démarré en octobre 2016, concerne les 96 classes de CM2 de la Ville de Saint-Denis, soit 2 166 enfants.

Depuis janvier 2016, la Ville met en place, sur les vacances scolaires, des stages « SAVOIR NAGER », à destination des enfants encore en grande difficulté.

Pour mémoire en 2016, la Ville a sollicité cette même subvention et a pu bénéficier d'une aide à hauteur de 10 000 €.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande de m'autoriser à :

- 1° solliciter une subvention auprès du CNDS dans le cadre de son plan « J'apprends à nager », pour le fonctionnement du dispositif communal « SAVOIR NAGER » ;
- 2° signer les actes relatifs à cette affaire ;
- 3° procéder au recouvrement des recettes correspondantes.

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20170529-172037-DE Date de télétransmission : 02/06/2017 Date de réception préfecture : 02/06/2017
---

**COMMUNE DE SAINT-DENIS**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du lundi 29 mai 2017**  
**Délibération n° 17/2-037**

**OBJET**      **Demande de subvention au titre du Centre national pour le Développement du Sport (CNDS) de la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS)**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°17/2-037 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur COUDERC Alain - 9ème adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Culture / Jeunesse / Sport » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion sociale, pour le fonctionnement du dispositif « SAVOIR NAGER ».

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à signer les actes relatifs à cette affaire.

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à procéder au recouvrement des recettes correspondantes.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170529-172037-DE  
Date de télétransmission : 02/06/2017  
Date de réception préfecture : 02/06/2017

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
01/06/2017



Gilbert ANNETTE